

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CESSION A M. PAUL MARIANI D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE AC 466 (135 M²) APPARTENANT AU DOMAINE
PUBLIC FERROVIAIRE (GARE DE VENACU)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a été saisie par M. Paul MARIANI demeurant à Venacu afin d'acquérir une emprise de 135 m² sur la parcelle AC 466 d'une surface totale de 10 143 m² sur laquelle se situe la gare de Venacu.

Il bénéficie depuis 1986 d'une autorisation d'occupation temporaire pour un terrain de 121 m² délivrée par les Chemins de Fer de la Corse. M. Mariani a construit sur ce terrain un garage et souhaite devenir propriétaire du terrain.

Le Service Ferroviaire de la Collectivité a imposé une emprise de 135 m² incluant les abords du garage comme l'indique la partie matérialisée en bleu sur le plan joint au rapport, et il a émis un avis favorable à cette cession.

La commune de Venacu a indiqué qu'elle n'était pas intéressée par ce terrain.

France Domaine a évalué l'emprise de 135 m² à 1 350 €. Le document d'arpentage sera à la charge de l'acquéreur.

S'agissant d'une parcelle faisant partie du domaine public ferroviaire, un arrêté de déclassement sera pris avant la vente.

En conclusion, je vous propose :

- D'approuver la cession au profit de M. Paul MARIANI de l'emprise de 135 m², cette emprise est au prix de 1 350 € tel qu'estimé par France Domaine à décrocher de la parcelle AC 466 d'une surface de 10 143 m² appartenant au domaine public ferroviaire et correspondant à la gare de Venacu.
- De m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement, ainsi que le titre de recette correspondant à l'acte de cession en la forme administrative signé par Mme Lauda Guidicelli (habilitée par délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/191 AC du 28 juin 2018).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.